

en m'autorisant à en donner l'assurance au directeur du Musée de Lyon, me mettre à portée de relever le courage des élèves de l'école de dessin. »

Cependant les rumeurs soulevées par le démembrement décidé de plusieurs de nos Musées provinciaux étaient enfin parvenues jusqu'à M. le comte de Vaublanc, qui, de son côté, se hâta d'envoyer au préfet la dépêche qui suit, avant même d'avoir connaissance de celle qu'on vient de lire.

6 mars. — « Monsieur le comte, — « Je suis instruit que M. le secrétaire général du Musée de Paris a écrit à plusieurs préfets pour demander le renvoi des tableaux qui avaient été donnés précédemment aux départements.

« Il est possible que vous avez reçu une invitation de ce genre, mais je vous prie d'attendre une autorisation de ma part avant de rien entreprendre à ce sujet.

« Les Musées des villes du royaume sont dans les attributions de mon Ministère, et rien n'en doit être distrait sans ma participation. »

Il était grand temps que cette dépêche parvint à M. de Chabrol, car il résulte d'une note transmise, dans le moment même (7 mars), par le préfet à Artaud que les tableaux n'avaient pas encore été dirigés sur Paris. Seulement le directeur du Musée de Lyon prenait ses dernières dispositions pour envoyer ces toiles à leur destination. — Ici commence à se manifester une opposition sérieuse. Chez nous, en effet, on était las de courber la tête sous la loi de l'étranger. Les avanies qu'il nous prodiguait sans mesure avaient surexcité la fibre nationale à ce point qu'elle se roidissait d'une façon menaçante, et pour le gouvernement fraîchement restauré, et pour les puissances alliées elles-mêmes. C'est sous l'influence de ce réveil imposant de l'esprit public en France que les prétentions des Cours étrangères durent céder, du moins en ce qui touche l'intégrité de nos Musées, et que